



N° 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le vingt huit avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme DUPERROUX.
M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.
M. TALABARD. Mme PERICHON. M. HUSSON. M. FUMOUX.
M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN. Mmes DESMARD.
Mme FERREIRA.

DATE DE
CONVOCAION
24 AVRIL 2014

DATE D'AFFICHAGE
24 AVRIL 2014

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 21
VOTANTS : 23

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : Mme MINARD de CHABANNES. Mme MERLE.

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que l'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La Commission Communale des Impôts Directs est composée de 9 membres :

- le Maire ou l'adjoint délégué,
- et huit commissaires sachant que l'un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune et un autre doit également être propriétaire de bois ou de forêts.

Les 8 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par la Directeur Départemental des Finances Publiques, sur la base d'une liste de contribuables en nombre double, qui est dressée par le Conseil Municipal.

La liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit donc comporter 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Ainsi, Monsieur le Maire présente pour approbation la liste des noms destinés à composer cette liste.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

.../...

OBJET :
Commission
Communale des
Impôts Directs
(C.C.I.D.) -
Composition -

- d'approuver la composition de la C.C.I.D selon la liste de noms présentés pour les fonctions de titulaires et de suppléants (jointe à la présente délibération),

- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Le Maire,

Publié ou Notifié
le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

